



Compte-Rendu du Conseil Municipal du 18 septembre 2015

Secrétaire de séance : Nathalie DURANTON

Nombre de conseillers présents : 11

Approbation du compte-rendu de la réunion du 29/06/2015 à l'unanimité + signature des dossiers et feuillets de séance.

Monsieur le Maire propose au conseil de modifier sensiblement l'ordre des points prévus à l'ordre du jour, pour traiter les points 3 et 4 avant le point 2 pour une meilleure chronologie, ce que le conseil accepte unanimement.

➤ **Décision du Maire**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision prise concernant la commande des rideaux pour la salle Patrick CHEYROUX : commande passée le 10/07/2015 pour un montant de 9 159,14 € TTC auprès de BACHES 19

La pose devrait avoir lieu sous 3 semaines.

D'autre part, un avis technique a été apporté également par Corrèze Ingénierie sur la question de la chaleur dans la salle : il serait nécessaire, en complément, de ventiler davantage la salle en ajoutant des ouvertures dans le haut des baies vitrées, en créant une fenêtre horizontale dans une des baies fixes.

Contact est pris avec l'entreprise qui a réalisé les travaux de menuiseries dans la salle mais cela peut perturber la pose des rideaux, qui ne pourra se réaliser en totalité, pour ne pas risquer de les détériorer pendant les travaux sur les ouvertures.

Laurent JUBERTIE apporte en complément une information pour la réflexion sur le puits canadien : il semblerait que les établissements publics soient soumis au contrôle du flux d'air circulant dans les canalisations. Il propose donc de gérer cette réflexion avec l'architecte concernée. Il présente en outre les plans des projets de parkings incluant les circuits pour le puits canadien.

➤ **Avenant aménagement Place Janvier**

Les travaux d'aménagement de cette place font partie intégrante de l'aménagement du bourg. De même, les marchés passés avec l'architecte Favaron et son groupement ainsi qu'avec l'entreprise COLAS doivent être poursuivis, sous peine de perdre le bénéfice de subventions accordées et de rembourser l'acompte de subvention DETR reçu.

Après un point effectué avec la Maîtrise d'Œuvre et l'entreprise, la modification envisagée doit être exposée à la DREAL prochainement pour validation (si possible sans repasser par la commission départementale des sites) et un avenant doit être signé avec l'entreprise afin de lancer les travaux, assez rapidement pour ne pas perdre le bénéfice des subventions.

Le Conseil donne son accord pour la signature de l'avenant correspondant ainsi que toute pièce afférente.

➤ **Réhabilitation logement communal**

Monsieur le Maire rend compte de la visite du logement par M. Périer de Corrèze Ingénierie le 28/07/2015, chargé d'assurer l'élaboration du projet et le suivi des travaux.

Jean-Louis MONTEIL détaille le budget de cette opération, dont le montant estimatif s'élève à 36 324 € TTC, honoraires Corrèze Ingénierie compris, avec un taux réduit de TVA à 5,5 %, alors que la TVA ne sera pas récupérable par le biais du FCTVA.

La durée des travaux est estimée à 4 mois, pour réaménager le logement en T3, en créant une 2^e chambre dans l'ancienne cuisine et en supprimant le couloir.

Des loyers de 350 € environ permettraient le remboursement d'un emprunt éventuel sur 10 ans.

Il ajoute qu'il n'existe plus d'aide de l'état pour ce genre de travaux. Le Département est en cours de réflexion sur l'aide aux communes et apportera peut-être son soutien.

Corrèze Ingénierie est chargé de lancer les consultations et de gérer les offres.

Le conseil accepte le projet de réhabilitation du logement, son coût prévisionnel et donne son accord de principe sur la possibilité de recours à l'emprunt pour son financement.

➤ Décisions Modificatives du budget

DM 1 : suite aux devis reçus pour les travaux de voirie et à la notification de subvention DETR reçue, il est nécessaire de réajuster le budget (+1 682 € de DETR et dépenses inférieures de 14 000 € en investissement), permettant de créditer d'autant l'opération « nouveaux parkings » ;

DM 2 : ajustement amortissement PLU (+36,18 €) ;

DM 3 : montant du FPIC à reverser à la Communauté de Communes des Villages du Midi Corrèzien (1 026 €) suite aux délibérations des communes de juin 2015 ;

DM 4 : réhabilitation logement communal (37 000 € de travaux financés par emprunt).

Les DM sont approuvées à l'unanimité du conseil.

De plus, le conseil valide l'encaissement exceptionnel de 28,00 € au compte 7788 suite à la demande du Trésorier (reliquat de 2011).

➤ Convention Conservatoire de Brive

Nathalie DURANTON explique le principe instauré par la précédente municipalité, qui concerne toutes les activités culturelles payantes, qui coûtent plus cher aux familles qui ne sont pas domiciliées sur la Ville de Brive. Ainsi, cette délibération permettrait la prise en charge par la commune de la différence du coût supplémentaire supporté par les non brivistes.

La ville de Brive propose de renouveler la convention avec le conservatoire de musique et de danse, ce que le conseil approuve à l'unanimité.

➤ Frais de scolarité école de Turenne

Monsieur le Maire expose au conseil la demande reçue de la mairie de Turenne, comme l'année passée, pour les enfants de Ligneyrac scolarisés en maternelle et primaire à Turenne. 11 enfants sont concernés pour l'année 2014-2015, représentant un coût total de 9 443,50 €. Le conseil valide à l'unanimité la prise en charge de ces frais.

➤ Subventions aux associations

Monsieur le Maire explique au conseil que, suite aux demandes de subventions reçues en mairie, il est nécessaire de mener une réflexion de fonds sur les principes que souhaite mettre en place la municipalité. Pour ce faire, il propose aux membres de la commission Manifestations et Vie Associative de se réunir pour y travailler.

Nathalie DURANTON ajoute qu'il faut tenir compte, d'une part, des associations communales, qui proposent des activités et animations sur la commune et, d'autre part, des associations sur le territoire communautaire dans lesquelles sont adhérents des habitants de Ligneyrac.

Elle propose de réunir la commission le 05/10/2015.

➤ Informations et Questions diverses

➤ Bulletin Municipal : distribution du 1^{er} Bulletin Municipal à chaque conseiller chargé de la diffusion dans son secteur

➤ Conseil Communautaire : la prochaine réunion aura lieu à Ligneyrac, le 25/09/2015 à 18h. Chaque conseiller peut y assister

➤ Transfert compétence voirie : le conseil communautaire étudie actuellement le transfert de cette compétence. Il reste à définir les routes concernées (reliant 2 départementales ou 2 communes ou de fort trafic), le détail de la compétence (partielle : revêtement mais pas fauchage, etc.)

➤ Réunion Conseil Départemental le 15/09/2015 : nouvelles règles d'attribution d'aides aux collectivités, qui seront à budget constant, sans précision encore sur la répartition

➤ Site internet : contact avec concepteur de site situé en Dordogne, proposant une application adaptée aux petites collectivités, comprenant l'hébergement, la maintenance et la mise à jour, et permettant une gestion simplifiée et en totale autonomie

➤ Association Tri-porteur à Meyssac : mise à disposition d'une benne à vêtements

➤ brûlage des déchets : nouvelle circulaire et dépliants explicatifs à disposition du public

➤ Invitations reçues :

▪ Festival Aïcontis les 3 et 4/10 à Lagleygeolle

▪ Inauguration Village de Vacances de Collonges le 09/10

▪ Inauguration PAB de Curemonte le 10/10

Séance levée à 0 h 30